

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mil vingt-et-un

Le 20 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2021

**PRESENTS** : MMES LESENNE – SCHROEDER – TABEL

MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –

SUTRE

**EXCUSÉ** : M DESLANDES

**ABSENTS** : MMES GUÉRIN – POT – STAËL

MM HUBERT – JUANOLA – LEROY

**POUVOIR** : S.O.

Madame Anne TABEL a été nommée secrétaire.

**2021-12-02 D**

**OBJET : Vente d'un chemin rural**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2019-02-01 D du 15 février 2019 portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural.

Monsieur le Maire expose que ces parcelles devaient être vendues à l'euro symbolique mais que légalement cela n'est pas possible.

Monsieur le Maire propose de vendre les parcelles à 0,20 €/m<sup>2</sup> soit 3,60 € pour l'un des administrés (18m<sup>2</sup> pour la parcelle D 188) et 31,80 € pour l'autre administré (159m<sup>2</sup> pour la parcelle D 189).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de vendre lesdites parcelles au prix annoncé et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à ces ventes.

Fait à Jauldes, le 21 décembre 2021

**Le Maire**

**Sébastien BOIVENT**

